

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-110** **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2024, le lundi 1<sup>er</sup> juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 72**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

***Etaient excusés et suppléés :*** Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

***Etaient excusés :*** Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

***Etaient absents :*** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

**Objet : Elaboration d'un schéma directeur d'eau potable - Approbation du projet, plan de financement et demande de subvention**

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, complétant l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024 ;

M. Jean-Alex PELLETIER, membre du Bureau en charge de la préparation du transfert des compétences Eau et Assainissement, rappelle la nécessité de recueillir, en amont du transfert, un maximum de données relatives au patrimoine associé aux compétences eau et assainissement.

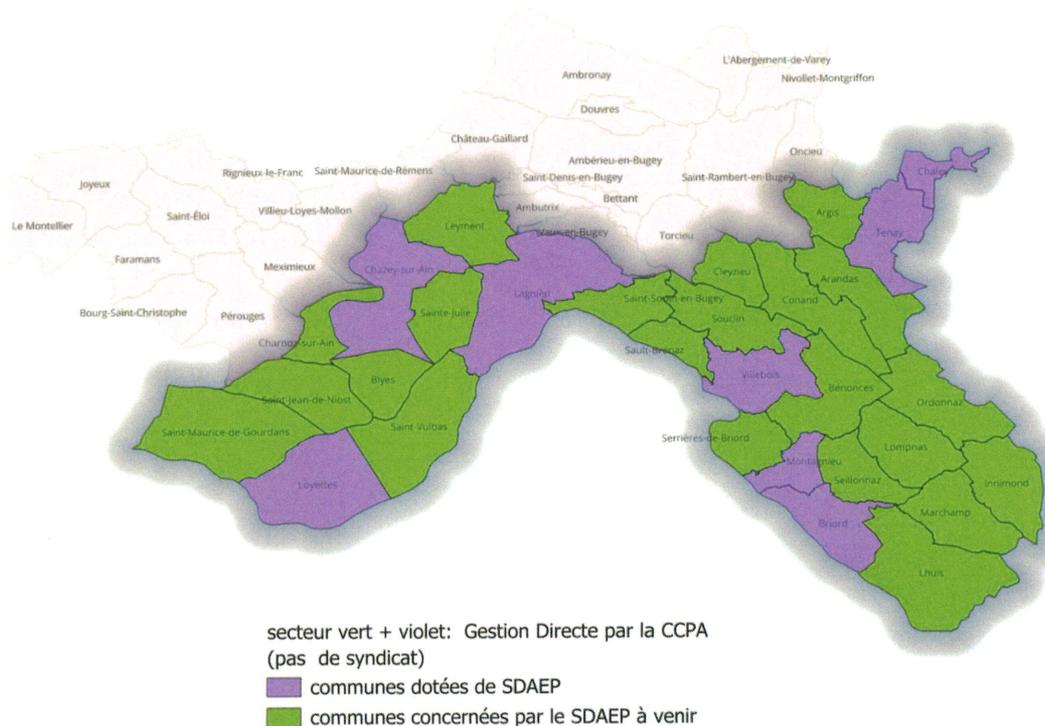
C'est sur la base des informations recueillies que pourront se tenir les réflexions et débats sur le programme investissement et donc, in fine, sur la politique tarifaire communautaire de l'eau et l'assainissement.

S'agissant de la compétence assainissement, de nombreuses communes ont réalisé leur schéma directeur d'assainissement. Les quelques communes qui n'en sont pas dotées ont fait l'objet de visites de stations d'épuration et d'un recueil d'information approfondi sur les réseaux par le bureau d'études NALDEO.

En revanche, le patrimoine associé à la compétence eau potable est moins documenté. En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'établir une hiérarchie dans les investissements à prévoir et de disposer d'un état objectif des bilans ressources/besoins en eau.

.../...

Il est donc proposé de démarrer dès septembre 2024, un schéma directeur d'eau potable sur les 23 communes non incluses dans un syndicat d'eau chevauchant (existant ou en cours de création) et ne disposant pas d'un schéma d'eau potable récent. Ces communes concernées apparaissent en vert sur la carte suivante.



Cette étude comprend l'élaboration :

- D'une programmation pluriannuelle d'investissement détaillée, argumentée et chiffrée ;
- Du schéma de distribution d'eau potable de la collectivité déterminant les zones desservies par le réseau de distribution conformément à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable incluant le plan et l'inventaire des réseaux conformément aux dispositions de l'article 161 de la loi Grenelle 2 ;
- D'un audit relatif à l'accès à l'eau (=diagnostic territorial) pour l'ensemble des usagers du territoire de l'étude (en lien avec la directive cadre européenne de 2020) ;
- Du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

Compte tenu de son contenu et de ses objectifs, cette étude schéma directeur eau potable pourrait être éligible au soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au soutien du département via le Pacte de territoire 2024-2026.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de valider une demande de soutien à l'Agence de l'Eau et au Département de l'Ain.

Le budget prévisionnel et plan de financement sont les suivants :

**Budget prévisionnel et plan de financement  
pour l'étude schéma directeur eau potable**

Dépenses €	Montant HT en Euros	Recettes €	Montant demandé
Etude	600 000 €	Agence de l'Eau RMC (50 %)	300 000 €
		Département de l'Ain (20 %)	120 000 €
		Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	180 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 71 voix pour et 1 abstention (M. Walter COSENZA) :

- APPROUVE le projet et autorise le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à engager l'étude schéma directeur d'eau potable.
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ain.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'obtention de ces aides.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024*

Publiée le **05 JUIL. 2024**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

